



Conseil économique et social

Distr. limitée
8 septembre 2020
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2020

8-11 septembre 2020

Point 14 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2019

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2019 » ([E/ICEF/2020/AB/L.8](#)) ;
2. *Prend acte* du modèle de financement du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui repose dans une très grande mesure sur les contributions du secteur privé ;
3. *Prend note avec préoccupation* des déficits importants de produits provenant du secteur privé par rapport à l'objectif initial de 2019 et de la baisse des produits des ressources ordinaires par rapport à l'année précédente et engage l'UNICEF à revoir les objectifs de croissance des produits provenant du secteur privé avant d'établir le document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2021 », qui sera présenté à la première session ordinaire de 2021 ;
4. *Engage* l'UNICEF à poursuivre les investissements dans le numérique, la recherche de nouvelles solutions de financement et la mise en œuvre de l'initiative « Les entreprises au service des résultats », et lui demande d'exposer sa stratégie à cet égard, en fournissant notamment de plus amples informations sur le fonds renouvelable envisagé, dans le document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2021 », qui sera présenté à la première session ordinaire de 2021 ;

* Nouveau tirage pour raisons techniques (22 septembre 2020).



5. *Engage également* l'UNICEF à accroître ses efforts de collecte de ressources ordinaires auprès de sources du secteur privé autres que les donateurs individuels, notamment auprès de philanthropes, de fondations et d'entreprises, et à rendre compte, à la deuxième session ordinaire de 2021, des réussites qu'il aura obtenues et des difficultés qu'il aura rencontrées dans cette entreprise.
